

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 15739**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Coach individuel et d'équipe

Nouvel intitulé : Coach professionnel individuel et d'équipe

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

La contre-allée - Centre international du coach | Directrice

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

315 Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le métier de coach individuel et d'équipe consiste à accompagner une personne, une équipe ou une organisation dans l'atteinte d'objectifs précis en mettant en œuvre des processus d'accompagnement dans le respect de règles éthiques.

Les activités du coach individuel et d'équipe sont :

- L'analyse des environnements des demandes de prestations de coaching et élaboration des parcours d'accompagnements
- La conduite d'un entretien de coaching
- La mesure et l'analyse des résultats d'accompagnements visant l'autonomie des personnes coachées
- L'analyse de la pratique professionnelle

Les capacités attestées renvoient à deux domaines : le domaine technique et le domaine éthique.

Domaine technique

- Analyser des propositions de coaching et d'accompagnement
- Structurer des modalités de mise en œuvre d'accompagnement
- Clarifier et définir des objectifs
- Conduire des entretiens de coaching individuel et d'équipe
- Mesurer et analyser le déroulement des parcours d'accompagnement
- Analyser les résultats d'accompagnements

Domaine éthique

- Analyser sa pratique professionnelle
- S'inscrire dans une démarche d'amélioration de sa pratique

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le coach individuel et d'équipe exerce son activité au sein de différents types de structures telles des groupes de conseil ou des sociétés de conseil, des structures institutionnelles (ministères, collectivités territoriales, etc.) ou privées ; ou développe une activité sous statut d'indépendant ou libéral.

Coach individuel et d'équipe ; Coach interne

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1503 : Management des ressources humaines

M1402 : Conseil en organisation et management d'entreprise

Réglementation d'activités :

Le coach applique les règles déontologiques et éthiques du métier.

- Il participe à des supervisions de sa pratique professionnelle
- Il s'interdit d'exercer tout abus d'influence
- Il s'astreint au secret professionnel et à la confidentialité

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Après un parcours de formation, la certification comprend 4 composantes associées à une ou plusieurs évaluations :

- L'analyse des environnements des demandes de prestations de coaching et l'élaboration de parcours d'accompagnements / études de cas concernant des coachings individuels et d'équipe
- La conduite d'un entretien de coaching / mise en situation réelle
- La mesure et l'analyse des résultats d'accompagnement visant l'autonomie des personnes coachées / production de bilans d'accompagnement
- L'analyse de la pratique professionnelle / rédaction et soutenance d'un mémoire

La VAE comporte les mêmes composantes, les évaluations diffèrent cependant.

- Production d'un dossier décrivant les activités
- Production d'offres de coaching individuel et d'équipe
- Présentation d'une démarche de conduite d'un entretien individuel et d'équipe
- Production de bilans d'accompagnement individuel et d'équipe et d'évaluations client
- Présentation des démarches d'analyse de la pratique professionnelle
- Entretien avec le jury

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	La certification n'est pas accessible par le biais d'un contrat d'apprentissage.
Après un parcours de formation continue	X	Le jury est composé de 6 personnes : - 4 professionnels du secteur dont 2 sont salariés et 2 sont employeurs, non intervenants dans l'organisme de formation et dont l'un est président du jury - 2 professionnels de l'organisme de formation : le directeur pédagogique et le responsable qualité
En contrat de professionnalisation	X	Le jury est composé de 6 personnes : - 4 professionnels du secteur dont 2 sont salariés et 2 sont employeurs, non intervenants dans l'organisme de formation et dont l'un est président du jury - 2 professionnels de l'organisme de formation : le directeur pédagogique et le responsable qualité
Par candidature individuelle	X	Le jury est composé de 6 personnes : - 4 professionnels du secteur dont 2 sont salariés et 2 sont employeurs, non intervenants dans l'organisme de formation et dont l'un est président du jury - 2 professionnels de l'organisme de formation : le directeur pédagogique et le responsable qualité
Par expérience dispositif VAE prévu en 2011	X	Le jury est composé de 6 personnes : - 4 professionnels du secteur dont 2 sont salariés et 2 sont employeurs, non intervenants dans l'organisme de formation et dont l'un est président du jury - 2 professionnels de l'organisme de formation : le directeur pédagogique et le responsable qualité

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 2 juillet 2012 publié au Journal Officiel du 7 août 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Coach individuel et d'équipe" avec effet au 14 juin 2008 jusqu'au 7 août 2015.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 27 novembre 2012 publié au Journal Officiel du 9 décembre 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Modification de l'autorité responsable.

Pour plus d'informations

Statistiques :

50 candidats sont certifiés par an en moyenne

Autres sources d'information :

Pour obtenir des informations complémentaires, vous vous pouvez vous adresser par mail à l'adresse info@centre-coach.fr
Centre International du Coach

Lieu(x) de certification :

La contre-allée - Centre international du coach : Auvergne Rhône-Alpes - Isère (38) [Saint-Egrève]

Paris et Lyon, avec un jury unique

- Formeret Espace Vinci 25, rue des Jeûneurs 75002 Paris
- Alliance 130 boulevard du 11 novembre 1918 69100 Lyon-Villeurbanne

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

- Formeret Espace Vinci 25, rue des Jeûneurs 75002 Paris
- Alliance 130 boulevard du 11 novembre 1918 69100 Lyon-Villeurbanne

Historique de la certification :

Certification précédente : Coach individuel et d'équipe

Certification suivante : Coach professionnel individuel et d'équipe